

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **05488**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **BEN BOUHIA MOHAMED**

Date de naissance : **30/05/1966**

Adresse :

Tél. : **06.61.61.81.79**

Total des frais engagés : **270,73 Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. TANTAOUI EL ARAKI ASMAA
Ophtalmologiste
Panoramique Rés. Panoramique H
Casa, Tel : 05.22.21.17.00

Date de consultation :

25/03/2013

Nom et prénom du malade :

BEN BOUHIA MOHAMED

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Alzheimer

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Centre Allal Ben Abdellah

Le : **29/03/2013**

Signature de l'adhérent(e) :

Ben Bouhia Mohamed

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/03/2023		1	250 DH	Dr. TANTAOUET AYAD Ophthalmologiste 203 Bd. Panoramique Rés. Panoramique 18 / Casa - Tel : 05.22.21.17.00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE ACHTA BOUCHERAT ALI Tunisie Haddaouia Casablanca Tél.: 05 22 21 64 09	25/03/23	73.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du boratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoriaires

AUXILIAIRES MEDICAUX

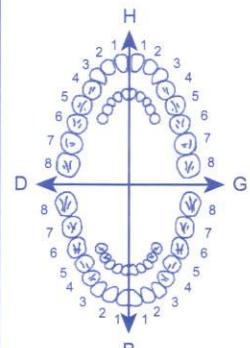
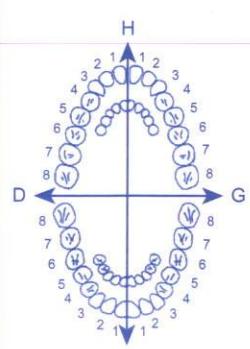
Cachet et signature du praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D DUDIC Opticien Optométriste 63 Rue Equitable Casablanca Akram Daali Inpe : 065032633	27/03/23					5000,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. TANTAOUI EL ARAKI Asmaa
spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Ophtalmologiste

Chirurgie de la cataracte - Glaucome
Strabisme - Laser - Angiographie
Lentilles de contact



الدكتورة الطنطوي العراقي اسماء

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
جراحة الجلالة - الزرقاء (طنسون)
الحول - الليزر - تخطيط أو عية الشبكية
العدسات اللاصقة

Casablanca, le :

25.03.2013

BENBASHTIA MOHAMED.

73.00

vitashief 1g x 30 saj.



ACH-CHARAF
Dr. Samia TAOUDI
Coopérative Ach-charaf N°DM2
Hay Inara Haddaouia Casablanca
Tél.: 05 22 21 64 09

الرقم 203، تقاطع شارع المظفر العام وشارع 2 مارس إقامة المنظر العام 2 الطابق الأول شقة رقم 18 - الدار البيضاء
203, Bd. Panoramique (angle av. 2 Mars) Résidence Panoramique II, 1^{er} étage, N° 18 - Casablanca
Tél./Fax : 05 22 21 17 00 - e-mail : ophta.panoramique@gmail.com

*Dr. TANTAOUI EL ARAKI Asmaa
Ophtalmologiste
Bd. Panoramique
N° 18
Casablanca
Tél./Fax : 05 22 21 17 00*



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 525493

Casablanca, le: 27/03/23

Mme / Mr : BEN BOUAI A MOHAMED
Dr: T. E. ASMAA

VL
OD : (115, -0,75) - 5,5
OG : (85, -0,75) - 4,5

Monture

optique
1000,- DH

VP-Add
OD :
OG : +L,5

Verres

1 Rm A Antireflet Phare
GRIS Bleu VL
4000,- DH

Total à payer: 5000,- DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq mill

DHS

M-A-D Optic
Opticien Optometriste
63 Rue Rguibat Casa

Cachet et signature

Akram Daali
Inpe: 065032633

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne Casablanca -Tél : 05 22 29 55 36
Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123
ICE: 002642590000069

Dr. TANTAOUI EL ARAKI Asmaa
spécialiste des maladies et chirurgie des yeux

Ophthalmologiste

Chirurgie de la cataracte - Glaucome
Strabisme - Laser - Angiographie
Lentilles de contact



الدكتورة الطنطوي العراقي أسماء

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
جراحة الجلالة - الزراق (تنسيون)
الحول - الليزر - تخطيط أو عية الشبكية
العدسات اللاصقة

Casablanca, le :..... 25.03.2023

BENBOUTIA MOHAMED.

~~M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Aguiabat Casab~~

as -5,25/-0,50ax 115°
an -4,0(-0,75ax 85°).

as Early +2,5
an new phakic Antalys
+myofib

الرقم 203، تقاطع شارع المنظر العام وشارع 2 مارس إقامة المنظر العام 2 الطابق الأول شقة رقم 18 - الدار البيضاء
203, Bd. Panoramique (angle av. 2 Mars) Résidence Panoramique II, 1^{er} étage, N° 18 - Casablanca
Tél./Fax : 05 22 21 17 00 - e-mail : ophta.panoramique@gmail.com

*Dr. TANTAOUI EL ARAKI Asmaa
Ophthalmologiste
Res. Panoramique II
Tél. 05 22 21 17 00*